



Taxes sur l'évacuation et l'épuration des eaux

Prix hors TVA

	Tarifs maximums selon le RCEEE ¹	Tarifs dès le 01.10.2022
Taxe unique de raccordement EU + EC (art. 43 RCEEE) Eaux usées (point 2 de l'annexe 2) Tarif par mètre carré de surface de plancher Eaux claires (point 3 de l'annexe 2) Tarif par mètre carré de surface bâtie au sol	Fr. 20.00/m ² Fr. 20.00/m ²	Fr. 13.00/m ² Fr. 15.00/m ²
Taxe de raccordement complémentaire EU + EC (art. 44 RCEEE) Eaux usées (point 4 de l'annexe 2) Tarif par mètre carré de surface de plancher supplémentaire Eaux claires (point 5 de l'annexe 2) Tarif par mètre carré de surface bâtie nouvelle au sol	Fr. 20.00/m ² Fr. 20.00/m ²	Fr. 13.00/m ² Fr. 15.00/m ²
Taxe annuelle d'entretien des canalisations EU + EC (art. 45 RCEEE) Eaux usées (point 6 de l'annexe 2) Tarif par mètre cube d'eau consommé (relevé compteur) Eaux claires (point 7 de l'annexe 2) Tarif par mètre carré de surface construite au sol (surface bâtie au Registre foncier)	Fr. 1.00/m ³ Fr. 1.00/m ²	Fr. 0.35/m ³ Fr. 0.30/m ²
Taxe annuelle d'épuration (art. 46 RCEEE) Eaux usées (point 8 de l'annexe 2) Tarif par mètre cube d'eau consommé (relevé compteur)	Fr. 1.00/m ³	Fr. 0.40/m ³
Taxe annuelle d'abonnement (art. 46 RCEEE) Eaux usées (point 9 de l'annexe 2) Tarif par unité locative ou industrielle	Fr. 30.00/mois	Fr. 25.00/mois Fr. 12.50/mois Fr. 10.00/mois Fr. 7.50/mois Fr. 5.00/mois Fr. 2.50/mois
Taxe annuelle spéciale d'épuration (art. 47 RCEEE) Eaux usées (point 10 de l'annexe 2) Tarif par mètre cube d'eau rejeté à la station d'épuration (relevé compteur)	Fr. 1.50/m ³	Fr. 0.50/m ³

¹ Règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux